

# Loisirs et animations jeunesse



## ► Les centres de loisirs\*



Le Centre Municipal de Loisirs accueille les mercredis et les jours de vacances scolaires, les enfants habitant ou scolarisés à Antony, et ceux dont les parents y travaillent. Dans chaque centre, une équipe d'animateurs met en œuvre un projet pédagogique adapté à l'âge et aux besoins des enfants : activités d'expression, jeux, spectacles, sorties, etc.

### 3 centres élémentaires :

Parc Heller : 20, rue Prosper-Legouté  
Paul-Roze : 61, rue Camille-Pelletan  
André-Pasquier : 1, rue d'Artois.

**7 centres maternels :** Parc Heller et les Castors : 115, rue du Maréchal-Juin et dans les écoles : Val-de-Bièvre, André Chénier, André-Pasquier, Les Rabats et Jules-Ferry. Selon le nombre d'enfants et les vacances scolaires, certains centres peuvent être regroupés.

\*nouvelle appellation : accueils de loisirs

### Lieux d'accueil et transport

Selon le centre fréquenté, un accompagnement en car est proposé au départ des écoles suivantes :

- **Maternels :** Écoles Noyer-Doré, A.-France.  
- arrivée : de 7h30 à 9h.  
- retour : de 17h à 19h.
- **Élémentaires :** Écoles Noyer-Doré,

- A.-Pajeaud, Les Rabats, Jules-Ferry.  
- arrivée : de 7h30 à 8h30 (impérativement en raison des horaires des cars).  
- retour : 18h.  
- garderie de 18h à 19h.

**Inscription obligatoire** à l'Hôtel de Ville (service Jeunesse - Centre Municipal de Loisirs) ou dans les mairies annexes **à partir du 3 mai**, valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Inscription possible également à tout moment de l'année. Accueil libre le mercredi. Pour les vacances scolaires, réservation obligatoire 6 semaines à l'avance.

**Se munir de l'assurance scolaire et du carnet de santé.**

**Renseignements : Service Jeunesse  
Centre Municipal de Loisirs  
Tél. : 01 40 96 72 85/72 91**

## ► 1, 2, 3 Malins



**Centre de loisirs  
Espace social Noyer-Doré  
4, bd des Pyrénées**

Accueil d'élèves de 6 à 12 ans des écoles Noyer-Doré et Anatole-France. Accompagnement scolaire en semaine de 16h30 à 19h, activités de loisirs et de socialisation les mercredis et vacances scolaires.

**Renseignements :  
Service Jeunesse CML à l'Hôtel de Ville  
Tél. : 01 40 96 72 85/72 91**

### ► **Nouveau souffle**

#### Espace Gullebaud LCR

(local commun résidentiel à côté de l'école)

1, rue Dunoyer-de-Segonzac

Accueil de 60 enfants et adolescents du quartier Gullebaud en difficulté scolaire. Aide aux devoirs en semaine de 16h30 à 19h, centre de loisirs les mercredis matin et après-midi et vacances scolaires.

**Renseignements : Service Jeunesse CML  
à l'Hôtel de Ville  
Tél. : 01 40 96 72 85/72 91**

### ► **La maison du Mont-Blanc**

#### 2, rue du Mont-Blanc

Tél. : 01 46 66 68 22

Elle accueille des jeunes de 6 à 15 ans. Durant l'année scolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h, activité soutien scolaire; le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 14h à 17h45 : activités sportives, ludiques, de découverte (piscine, vélocross, volley, activités manuelles, informatique, vidéo...).

Pendant les vacances, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h : activités sportives, ludiques, de découverte... En juillet, des veillées et des mini-campings sont aussi organisés.



### ► **Le circuit de prévention routière**

#### Rue Adolphe-Pajeaud (angle rue Georges-Suant)

Tél. 01 40 96 14 04

Le circuit routier confronte les enfants aux difficultés de la conduite et leur permet d'apprendre, sous forme ludique, le code de la route.

Les écoles et les centres de loisirs d'Antony sont tous accueillis au cours de l'année pour cet apprentissage à la sécurité routière.

### ► **Club scientifique municipal**

Le club scientifique municipal propose aux enfants à partir de 6 ans de découvrir les sciences en s'amusant, à travers une démarche privilégiant l'expérimentation. Biologie, chimie, géologie, archéologie... Tous les domaines intéressent ces chercheurs en herbe !

Les activités ont lieu une fois par semaine dans l'école Paul-Bert.



**Renseignements : Club scientifique**

Tél. : 01 55 59 84 30

ou [www.ville-antony.fr](http://www.ville-antony.fr)

Service Animations

Tél. : 01 40 96 73 67



## ► La ferme d'Antony

### Ferme et Poneyclub

77, rue Roger-Salengro 92160 ANTONY

Tél. : 01 46 68 05 76

Venez visiter, en famille ou en activités périscolaires, les animaux de la ferme : vache, chevaux, moutons, chèvres, âne, basse-cour (visite gratuite). Un poneyclub est également à votre disposition, proposant plusieurs formules (visiteur, adhérent, groupe).

## ► Les ludothèques

### Ludothèques municipales

#### • Ludothèque

254, rue Adolphe-Pajeaud

Tél. : 01 40 96 90 50

E-mail : ludotheque.antony@orange.fr

- Prêt de jouets et de jeux pour enfants dès le bas âge jusqu'à 12 ans (pour 15 jours).

- Jeu sur place : sur inscriptions, divers ateliers encadrés les mercredis et les samedis (dès 7 ans).

- Jeu de société sur place pour les 6 ans et plus accompagnés d'un adulte les samedis après-midi

Mercredi 9h - 12h et 14h - 18h / Jeudi 9h - 12h / Samedi 14h - 17h.

Vacances scolaires : mardi 14h-18h et mercredi aux horaires habituels.

#### • La Maison des Jeux

24, avenue Jeanne-d'Arc

Tél. : 01 40 96 96 79

Pour adultes et adolescents dès 13 ans, de 14h30 à 17h30

Mardi : club de scrabble

Mercredi et samedi : jeux de société, jeux de stratégie, tournoi, prêt de jeux.

### Ludothèque associative

#### • Ludothèque l'arbre à jouets

15, avenue du Bois-de-Verrières.

Tél. : 01 46 66 39 68

- Espace de jeux sur place pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte.

- Prêt de jouets

Lundi de 16h à 19h

Mardi de 9h30 à 12h et de 16h à 19h

Mercredi de 9h30 à 12h

Jeudi et vendredi de 16h à 19h.

- Ciné ludo et séance de contes offerts  
1 fois par mois.

### Anne-Frank, Espace Collégiens... Les autres ludothèques

Le service Politique de la ville propose aussi des activités ludothèque :

- Dans le cadre de l'Espace Collégiens (voir p. 13)

46, allée de l'herbier

Tél. : 01 46 68 45 70

Ludothèque au sein du collège Anne-Frank et dans les locaux de l'Espace Collégiens : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 13 h 30.

- Dans le cadre d'Activ'ac (voir p. 36)

Une ludothèque est également ouverte à l'Espace Noyer-Doré tous les jours de la semaine de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Renseignements et inscriptions :

6 square des Corbières

Tél. : 01 56 45 19 30



### ► Le centre culturel d'animation Lionel-Terray

Le Centre Lionel-Terray et ses annexes proposent de multiples

activités de création et d'expression :

- au centre Lionel-Terray - 164 bis, avenue du Président-Kennedy

**Enfants :** Eveil musical, dessin-peinture, poterie-modelage, guitare, flûte, basse, violon, saxophone, clarinette, piano, théâtre, cours d'anglais, initiation musicale, créamania et arts décoratifs.

**Adolescents-Adultes :** Peinture sur bois et métal, dessin-peinture (toutes techniques), loisirs créatifs, aquarelle, encadrement, poterie-modelage, croquis modèle vivant, calligraphie-enluminures, peinture sur porcelaine, vitrail, trompe-l'œil, mosaïque, reliure, design d'intérieur. Théâtre, photographie, randonnées pédestres, informatique, création de sites web, conversation en anglais. Musique : guitare, violon, piano, flûte à bec et baroque, basse, saxophone, clarinette, guitare et solfège.

- à la Maison Verte - 193, rue des Rabats  
**Adultes :** Trompe-l'œil décor peint, calligraphie -enluminures - miniatures, théâtre, chant

**Inscriptions : Centre Lionel-Terray**

à partir du 2/09/2008 à 16h30 (sauf non antoniens : 8/09/08)

Tél. : 01 46 68 22 75 et 01 46 68 58 50

### AU NOYER-DORÉ

#### Arts plastiques

Encadrés par l'association Gygo pour les enfants de 3 à 12 ans

- Tous les mercredi, atelier de 14 h à 16 h (peintures, volumes, dessins,...), au 8, square des Corbières pendant la période hivernale, en bas d'immeuble en période estivale.
- Vacances scolaires, stages et sorties culturelles les lundi, mardi et mercredi, de 14 h à 17 h

**Renseignements et inscriptions :**

Tél. : 06 79 36 13 12

#### Ateliers théâtre

Organisés par l'association Nouvelles Dimensions à l'Espace Noyer-Doré :

- jeunes filles, le lundi de 17h à 19h
- adolescents le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 19h

**Renseignements et inscriptions :**

Tél. : 01 55 59 94 91

#### Activac

Encadrée par le service Politique de la Ville, un éducateur et une équipe de vacataires mettent en place pour les 8 - 16 ans pendant les vacances scolaires un programme varié d'ateliers culturels, ludiques ou sportifs. Séances de sports nautiques (kayak, aviron,...), de sports collectifs ou individuels ainsi que des sorties à Paris (parcs, musées, jardins...)

**Ludothèque :** voir page 35

**Renseignements et inscriptions :** 6 square des Corbières - Tél. : 01 56 45 19 30



## ► Le Bureau Information Jeunesse

**B.I.J. - 1, place Auguste-Mounié**

**Tél. : 01 40 96 73 77 - Fax : 01 40 96 73 62**

**E-mail : [bij@ville-antony.fr](mailto:bij@ville-antony.fr)**

Lundi 14h/18h

Mardi 10h/12h - 14h/19h

Mercredi et Jeudi 12h/18h

Vendredi 10h/12h - 14h/17h

Le B.I.J. accueille tous les jeunes, en respectant l'anonymat, gratuitement et sans rendez-vous, pour les informer sur tous les sujets qui les intéressent.

### Des moyens à leur disposition

- **De la documentation** : les fiches ACTUEL-CIDJ, les dossiers de l'ONISEP, les revues de l'Étudiant, des fiches locales d'information (Bafa mode d'emploi, loisirs, sports...), des brochures (voyages, santé...) la presse locale et nationale, des CD-ROM sur les métiers.
- **2 ordinateurs pour consulter Internet** (sur RV de préférence) consultation gratuite impressions payantes : 1,50 € les 10 impressions.
- **1 ordinateur** pour consultation des CD-ROM et saisie CV.

### Des manifestations organisées

- Journées Jobs d'été (tous les ans vers mars/avril).
- Des actions concernant les jeunes et leur santé (tout au long de l'année) auprès des collégiens et lycéens (lutte contre le tabagisme, alimentation équilibrée) et selon les demandes des établissements.

### Des réductions avec la carte Avantages

Tarifs préférentiels dans les structures municipales et chez les commerçants d'Antony.

Pièce à fournir (photocopie de chaque pièce) :

- 1 justificatif de domicile pour les antoniens (ou certificat de scolarité pour les non-antoniens mais scolarisés à Antony).
- 1 pièce d'identité, pour les mineurs 1 pièce d'identité et celle du responsable légal.
- 1 photo, 1 autorisation parentale pour les mineurs à retirer au B.I.J.

**Des sorties événementielles** (visites, découvertes des coulisses du stade de France, musées, concerts...)

Information par des tracts déposés dans les structures municipales, les établissements scolaires et bien sûr au B.I.J !

Réservé aux 12/22 ans résidents ou scolarisés à Antony (majoration des tarifs de 20% pour les non-antoniens).

*Inscription :*

Compléter le verso du tract et présenter les pièces mentionnées.

### Pass-vacances

Le Pass-vacances donne accès aux piscines (la Grenouillère et Iris), au cinéma et aux terrains de tennis. Il est valable pendant les vacances scolaires d'été.

- En vente la dernière semaine du mois de juin au B.I.J; et en Mairie (service Jeunesse) au mois d'août.



## Loisirs et animations jeunesse

- Réservé aux 8/20 ans.
- Pièces à fournir (photocopie de chaque pièce) : 1 justificatif de domicile, 1 pièce d'identité, et pour les mineurs, 1 pièce d'identité et celle du responsable légal.

### Des aides aux projets :

#### Les Bourses de l'aventure et de la création

La Mairie accorde une aide financière à la réalisation de projets présentés par des jeunes et traduisant de façon originale leur esprit d'initiative et de créativité, dans des domaines variés : l'aventure, le sport, la création (œuvre artistique, etc), l'aide humanitaire.

#### Conditions d'admission :

Seuls les jeunes âgés de 16 à 25 ans et réunis en équipe de 2 participants minimum (dont au moins 1 antonien) pourront postuler.

Pour la constitution du dossier, merci de retirer un règlement au B.I.J.

Date limite du dépôt des dossiers le 30 avril de l'année en cours.

### ► Les centres de vacances

Hormis les séjours vacances organisés dans les centres permanents de la Ville : Samoëns et Kerjouanno, le service Jeunesse propose aux jeunes antoniens de plus de 4 ans et de moins de 18 ans de multiples formules de vacances.

**Vacances d'hiver** : Principalement des séjours de ski réservés aux plus de 8 ans et aux moins de 18 ans.



**Vacances de printemps** : des séjours linguistiques, à la mer, à la campagne...

Vacances d'été (juillet et août) : des séjours à la campagne, à la mer, de voile, sportifs,... et pour les adolescents, de nombreux camps itinérants en France ou à l'étranger.

Deux brochures d'information sont éditées chaque année. La première présente les séjours d'hiver et de printemps, la seconde les séjours d'été. Elles sont distribuées le même jour dans tous les établissements scolaires et lieux publics de la Ville. Elles donnent toutes précisions sur les séjours proposés, les prix, les modalités d'inscription.

#### Renseignements :

**Service Jeunesse Séjours**  
Tél. : 01 40 96 73 49 ou 71 43

# Le sport enfants



Les jeunes Antoniens ont la possibilité de pratiquer près de 40 activités sportives différentes, et disposent de 40 salles, 15 terrains de grands jeux, 4 pistes d'athlétisme, 1 piscine découverte, 3 piscines couvertes, 39 courts de tennis (dont 5 couverts), 1 terrain de tir à l'arc, 3 stands de tir (pistolet et carabine), 2 skate park. Le sport pour les jeunes est une priorité de l'action municipale. Outre la mise à disposition de matériel sportif, d'installations et de personnels diplômés et compétents dans les écoles (éducateurs sportifs et maîtres-nageurs), la Ville soutient les clubs sportifs antoniens. Enfin, elle propose par l'intermédiaire de l'Ecole Municipale des Sports un large éventail d'activités sportives.

## Où vous inscrire ?

N'hésitez pas à contacter le service municipal des Sports au 01 40 96 71 80 ou sur [sport@ville-antony.fr](mailto:sport@ville-antony.fr)

## Le sport scolaire

Chaque enfant scolarisé à Antony bénéficie d'un encadrement spécialisé mis à la disposition par la Ville et sous le contrôle de l'inspection d'Académie. Les éducateurs sportifs et les maîtres-nageurs assurent aux enfants, en supplément des leçons dirigées par les insti-



tuteurs, un enseignement sportif de qualité. De nombreuses manifestations sportives sont également organisées tout au long de l'année en partenariat avec l'inspection d'Académie (rencontres inter-écoles, cross, épreuves de course sur route dans le cadre du Semi-Marathon...).

## L'école municipale des sports

L'E.M.S. permet aux jeunes de s'initier à une activité sportive. L'épanouissement individuel, l'apprentissage dans un cadre ludique, la logique éducative passent avant la recherche de la performance.

Cette initiation sportive a pour objet de donner le goût du sport aux enfants et de leur permettre s'ils le souhaitent de poursuivre au sein des nombreux clubs sportifs de la Ville une activité de compétition.

## Les clubs sportifs d'Antony

Soutenus par la Ville, ils utilisent les installations sportives municipales et offrent le choix de près de 40 sports différents. Ils proposent plus particulièrement aux enfants initiation et perfectionnement, loisir et compétition dans la plupart des disciplines sportives : athlétisme, basket, escrime, football, gymnastique, handball, judo, natation, roller, rugby, tennis, tennis de table, volley, tir à l'arc.... Certains clubs permettent une orientation vers le sport de haut-niveau.



## Le sport enfants

Le dépliant *Un sport... Un club* présente la liste complète des associations sportives et les modalités d'inscription. Il est distribué avec le bulletin municipal de septembre, et disponible à la mairie et dans les établissements sportifs.

### Les animations sportives

La Ville organise de nombreuses animations sportives en direction des enfants. Elles ont principalement pour objectif de leur faire découvrir de nouvelles activités. La journée des arts martiaux, le trophée des mini-champions ou encore le Raid aventures ont permis à de nombreux jeunes antoniens de s'initier à de nouvelles pratiques sportives. Détente et convivialité sont toujours au rendez-vous de ces manifestations sportives.

## L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'E.M.S. Antony vous propose trois types d'activités :

### ► Les études sportives

Seuls les enfants scolarisés dans les établissements élémentaires peuvent s'inscrire aux études sportives proposées, les enfants sont pris en charge de 16h30

à 18h ou 18h30 dans l'établissement scolaire. Des animateurs les emmènent sur les lieux des activités (piscines Iris ou Lionel-Terray, dans les différents gymnases ...).

Pour les écoles éloignées, des navettes de cars municipaux sont mises en place. A la fin des cours les enfants sont libérés **sous la responsabilité des parents.**

Selon les établissements et les niveaux de classes, voici les disciplines proposées :

- **Eveil sportif pour les classes de CP et CE1** : parcours de motricité et gymniques, initiation sports collectifs, jeux d'adresse et de raquettes, jeux d'opposition ...

- **Cycles sportifs pour les classes du CE2 au CM2** : athlétisme, hockey, jeux d'opposition, acrosport, jeux de raquettes, sports collectifs...

- **Natation (du CE1 au CM1)** excepté quelques écoles : initiation ou perfectionnement, activité encadrée par les maîtres nageurs de la Ville.

Une seule discipline au choix par enfant.





Ecoles élémentaires	Eveil sportif CP et CE1	Cycles sportifs du CE2 au CM2	Natation
Anatole-France	lundi	jeudi	mardi (du CP au CM2)
Adolphe-Pajeaud	mardi	vendredi	lundi ou vendredi (du CE1 au CM1)
Blanguernon	vendredi	mardi	lundi (du CE1 au CM1)
André-Chénier	vendredi (+CE2)	-	lundi (du CE1 au CE2)
André-Pasquier	vendredi	vendredi	jeudi (du CP au CM2)
Dunoyer-de-Segonzac	-	-	mardi (du CP au CM2)
Ferdinand-Buisson	lundi ou mardi	jeudi ou vendredi	vendredi (du CE1 au CM1)
Jules-Ferry	lundi	mardi	jeudi (du CE1 au CM1)
La Fontaine	lundi	mardi	vendredi (du CE1 au CM2)
Noyer-Doré	lundi	jeudi	mardi (du CP au CM2)
Paul-Bert	lundi ou mardi	vendredi	jeudi (du CE1 au CM1)
Les Rabats	vendredi	jeudi	vendredi (du CE1 au CM1)
Velpeau	lundi ou mardi	jeudi ou vendredi	jeudi (du CE1 au CM1)

### ► Activités du mercredi et activité judo

A la différence de l'étude sportive, les enfants se rendent seuls sur les lieux des activités. Ils sont encadrés par des animateurs sportifs. Les enfants sont sous la responsabilité de l'EMS pendant la durée de l'activité. **Avant et après le cours, ils sont sous la responsabilité des parents.**

Ces activités ont un triple objectif :

- Diversifier le nombre de disciplines proposées
- Faciliter la pratique du sport pour tous les enfants à un prix modique
- Décentraliser les activités pour éviter les problèmes de déplacement et offrir des installations adaptées



### Activités du mercredi

**ATOUT SPORT (loup ball, ultimate, kin ball, rugby-flag, badminton)**

**Centre sportif Lionel-Terray**

9 à 12 ans 13h30 à 15h  
6 à 8 ans 15h à 16h30

**BABY GYM (Éveil à la gymnastique)**  
**Gymnase Anatole-France**

3 ans, né(e) en 2005 11h15 à 12h15  
4 ans, né(e) en 2004 10h15 à 11h15  
5 ans, né(e) en 2003 9h15 à 10h15

## Le sport enfants

### ECOLE DU CIRQUE (jonglerie, équilibre)

Gymnase Adolphe-Pajaud

6 à 8 ans 10h30 à 12h  
9 à 12 ans 9h à 10h30

### ESCRIME (initiation)

Gymnase Adolphe-Pajaud

5 à 6 ans 13h30 à 14h30  
7 à 10 ans 14h30 à 15h30

### GYMNASTIQUE (expression corporelle)

Gymnase Anatole-France

6 à 8 ans 13h30 à 15h  
9 à 12 ans 15h à 16h30

### MULTI-SPORTS (cycles tennis, athlétisme, jeux d'opposition, sports collectifs, natation)

Stade Georges-Suant

6 à 8 ans 10h30 à 12h  
9 à 12 ans 9h à 10h30

### MULTI-SPORTS (cycles tennis, athlétisme, escalade, acrosport, sports collectifs...)

Gymnase Velpeau

6 à 8 ans 10h30 à 12h  
9 à 12 ans 9h à 10h30

### NATATION

(savoir nager 25 m sans ceinture)

Centre sportif Lionel-Terray

6 à 12 ans 9h à 10h

Piscine Iris

6 à 8 ans 14h à 14h45  
9 à 12 ans 14h45 à 15h30

### ROLLER – HOCKEY (initiation et perfectionnement) - Ecole Paul-Bert

6 à 8 ans 10h30 à 12h ou 13h30 à 15h  
9 à 12 ans 9h à 10h30 ou 15h à 16h30

### TENNIS DE TABLE - Centre sportif L.-Terray

8 à 12 ans 13h30 à 15h

### Activité Judo

Gymnase La Fontaine

Mardi 6 à 10 ans débutants 17h30 à 18h30  
confirmés 18h30 à 19h30

Jeudi 6 à 10 ans débutants 17h30 à 18h30  
confirmés 18h30 à 19h30

Mercredi : BABY-JUDO

3 ans, né(e) en 2005 11h15 à 12h15  
4 ans, né(e) en 2004 10h15 à 11h15  
5 ans, né(e) en 2003 9h15 à 10h15

### Centre sportif Lionel-Terray

Lundi 2<sup>ème</sup> année 17h à 18h  
confirmés 18h à 19h

Jeudi 6 à 7 ans débutants 17h à 18h  
8 à 10 ans débutants 18h à 19h





### Modalités d'inscription

A partir du lundi 23 juin jusqu'au vendredi 12 septembre 2008 (et au-delà en fonction des places disponibles)

Renvoyez le dossier d'inscription par La Poste ou le déposer à l'adresse suivante :

**E.M.S. – Stade Georges-Suant**  
165 avenue François-Molé  
92160 Antony

(Dossiers pris dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles)

### Documents nécessaires :

- le bulletin d'inscription et l'autorisation parentale dûment remplis
- un certificat médical (**obligatoire**) de moins de 3 mois
- le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public à joindre au dossier espèces ou carte bancaire au bureau de l'EMS
- cocher l'option choisie sur l'un des 2 ou les 2 tableaux

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération et seront retournés sans être enregistrés.**

### Information générales

Le nombre de places est limité dans chaque discipline, néanmoins, en cas d'effectifs insuffisants, certaines activités pourront être regroupées ou annulées.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Les diplômes des animateurs et le contrat d'assurance sont déposés au bureau de l'EMS.

**Début des cours : semaine du lundi 29 septembre au vendredi 3 octobre 2008**  
**Fin des cours : semaine du lundi 22 au 26 juin 2009**

Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires

Tarifs p. 60

### ► Stages Sports-Vacances

**De 6 à 12 ans.** Pendant les congés scolaires, stages d'une semaine basés sur la découverte et l'initiation de différents sports selon la saison :

- pendant les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et le mois de juillet
- **être obligatoirement en CP**
- pour les enfants de CP, il est conseillé d'attendre les vacances d'hiver pour la 1<sup>ère</sup> inscription à ces stages



### Inscriptions

Au bureau de l'EMS ou réservations par téléphone. Les inscriptions commencent un mois avant la date des vacances.

**E.M.S.**

**Stade Georges-Suant**  
165, avenue François-Molé  
Tél. : 01 40 96 72 67 – Fax : 01 40 96 31 59  
E-mail : [ems@ville-antony.fr](mailto:ems@ville-antony.fr)

# La vie culturelle jeune public



## ► **Le conservatoire municipal Darius-Milhaud**

Le Conservatoire poursuit sa mission : faire découvrir, apprécier et apprendre la musique, la danse et l'art dramatique dans le cadre d'un cursus d'études et de projets personnels.

Il offre un **large éventail de disciplines** qui, au prix d'un effort et d'un travail régulier, seront sources de satisfaction et de plaisir.

**Inscriptions** : Comme chaque année pour les nouveaux élèves, elles ont lieu en mai. Néanmoins certaines demandes peuvent être acceptées en début ou en cours d'année scolaire dans l'éventualité où des places auraient été libérées.

**Département de perfectionnement pour adultes** : Des ateliers de formation musicale, de flûte traversière, de clarinette, de cuivres, et d'art lyrique s'adressent à des adultes ayant déjà de bonnes connaissances musicales. Ils sont classés soit comme initiés, avancés ou confirmés. 2 tarifs sont appliqués : Antoniens et non Antoniens.

Tarifs Antoniens : 392 € pour une discipline principale, 88 € pour la formation musicale.

**Concerts** : Chaque année ont lieu des concerts de professeurs ou d'artistes invités, galas de danse ou spectacles

d'art dramatique sans oublier de très nombreuses auditions de classes et les Rencontres Artistiques du Conservatoire.

**Bourses** : Elles peuvent être attribuées aux Antoniens sur examen d'un dossier (à retirer au secrétariat dès le mois d'octobre).

### **Ouverture du secrétariat**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h à 18h45
- Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h45

### **Conservatoire municipal Darius-Milhaud**

**140, avenue de la Division-Leclerc**

**Tél. : 01 46 68 65 91**

### **LA SAISON MUSICALE**

Le service Culturel de la Ville d'Antony, le Conservatoire et des associations musicales très actives organisent des concerts de musique classique ou contemporaine, principalement à l'Institution Sainte-Marie, à l'Auditorium Paul-Arma du Conservatoire et à l'Eglise Saint-Saturnin.

Certains de ces concerts sont conçus de façon à compléter l'enseignement musical dispensé par le Conservatoire.

Des conditions préférentielles sont accordées aux scolaires et étudiants, familles nombreuses et adhérents d'associations musicales antoniennes...

**Renseignements : Service Culturel municipal**  
**Tél. : 01 40 96 72 82**

**Programme trimestriel à l'Hôtel de Ville et mairies annexes.**





## ► **Les Ateliers de la Maison des Arts**

La Maison des Arts propose aux enfants et adolescents de 5 à 15 ans des **ateliers de création plastique** pendant l'année et en période d'expositions (tarif annuel : 100 €) et des **stages vacances** de 3 ou 4 jours (15 ou 25 € par stage).

Animés par des professeurs d'arts plastiques, ces ateliers sont conçus en relation avec les expositions et fondés sur **une approche active de l'art** : la proximité des œuvres exposées enrichit l'expression des enfants. Les techniques abordées sont variées : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie, sérigraphie... La réalisation de travaux permet de développer sens de l'observation, sens critique et réflexion face aux œuvres.

Les travaux des ateliers sont exposés chaque année.

**La Maison des Arts**  
20, rue Velpeau - 92160 Antony  
Tél. : 01 46 74 91 24

- **mercredi et samedi pour les 5/7 ans**
- **mercredi, jeudi, vendredi et samedi pour les 8/15 ans**



## ► **Le Théâtre Firmin-Gémier/La Piscine**

Le Théâtre (rattaché à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre) propose régulièrement aux enfants des crèches, écoles maternelles et élémentaires, des spectacles de théâtre, marionnettes, danse, conte... ainsi que des animations et des rencontres avec les artistes. Prix des places : 7 € pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus, 4 € pour les groupes scolaires. Vous pouvez recevoir sur simple appel un complément d'information sur chaque spectacle.

**Renseignements :**  
**Agathe, Nathalie et Soizic**  
**Théâtre Firmin-Gémier**  
**place Firmin-Gémier**  
**Tél. : 01 46 66 02 74**



### **LES SERVICES DU TFG / LP**

**Le dimanche** : Garderie gratuite aux théâtres sur réservation.

Accueil de vos enfants à partir de 3 ans (dès qu'ils sont propres !). Un animateur spécialisé leur proposera une activité adaptée à leur âge : jeux variés, lectures, dessins... avec une petite pause "goûter".

**En semaine** : En informant le théâtre 48 heures avant, vous êtes mis en relation avec une baby-sitter qui habite votre quartier.

**Contacts : Lionel et Charles**  
**01 46 66 02 74**  
**accueil@tfg-lp.com**

## ► La Bibliothèque municipale

### La section jeunesse

Plus de **30 000 documents** (albums, BD, mangas, contes, romans, revues, etc.) attendent les enfants du tout petit (3 mois) au plus grand. L'inscription est gratuite (présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile, signature sur place d'une autorisation parentale d'emprunt). Les bibliothécaires sont à votre disposition pour tout conseil et aide au choix.

Les enfants peuvent également accéder au fonds de **CD (plus de 2000 titres)** qui leur est destiné en section Musique, Image et Son.

La Bibliothèque propose aussi un grand choix de **vidéocassettes** pour enfants (dessins animés, documentaires...), ainsi que des **cédéroms** (ludo-éducatifs, jeux, éveil...), qui peuvent s'emprunter avec une carte d'abonnement payante (20 €).

**Heure du conte** tous les mercredis à 10h30, pendant la période scolaire pour les enfants à partir de 4 ans.

**Racontines** : de petites histoires à écouter, adaptées aux enfants de 6 mois à 3 ans, une fois par mois. Inscription gratuite en section jeunesse.

**Atelier d'arts plastiques.** Après l'Heure du conte, de 10h30 à 12h, expression par le dessin, la peinture (sur inscription). Attention ! Chaque atelier se déroule sur 5 mercredis consécutifs. Pendant les vacances scolaires, les enfants de 7 à 12 ans peuvent s'inscrire à des ateliers qui ont lieu certains après-midi.



	période scolaire	vacances scolaires
Lundi et mardi	16h30 à 18 h	14h à 18h
Mercredi	10h à 19h	
Jeudi	16h30 à 18h	14h à 18h
Vendredi	16h30 à 19h	14h à 19h
Samedi	10h à 18h	

**Annexe Lionel-Terray - Section jeunesse**  
164 bis, avenue du Président-Kennedy  
Tél. : 01 42 37 92 29

#### • Période scolaire

Mardi : 16h30 à 18h, Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h, Vendredi : 16h30 à 18h, Samedi : 14h à 17h

#### • Vacances scolaires

Mercredi, vendredi, samedi : 14h à 17h  
Fermée en juillet et août.



### Le BiblioBus

Circule en période scolaire uniquement.

#### Mercredi :

Parc Heller : 13h30 à 15h30

Métro Parc de Sceaux : 16h30 à 18h

La Fontaine / rue St-Exupéry : 18h05 à 19h15

#### Jeudi :

Rue de Bellevue : 15h à 16h

Rue des Rabats (Ecole des Rabats) :

16h05 à 18h

#### Vendredi :

Rue Camille-Pelletan : 15h à 17h

#### Samedi :

Marché des Baconnets : 10h à 11h30

Chemin Potier (Petit Massy) : 14h30 à 16h

Rue Adolphe-Pajeaud (centre commercial) :

16h15 à 18h

Bibliothèque municipale  
20, rue Maurice-Labrousse

Tél. : 01 40 96 17 17

Site Web : <http://www.bm.ville-antony.fr>

E-mail : [bibliotheque@ville-antony.fr](mailto:bibliotheque@ville-antony.fr)

### Bibliothèque hors les murs

Spécialisée dans la lutte contre l'échec scolaire, l'association *Lectures nomades* intervient aussi en plein air auprès des enfants du quartier.

- Le mercredi de 15 h à 17 h
- Vacances scolaires : mardi au jeudi de 15 h à 17 h.

Renseignements :

Tél. : 06 68 77 13 62

### ► Le Cinéma "Le Sélect"

Le cinéma "Le Sélect" donne rendez-vous régulièrement aux enfants et adolescents (individuellement ou avec leur centre de loisirs) avec des classiques du cinéma ou des films d'actualité, dont des sorties nationales. Tarif spécial à 4 € (3 € pour les groupes) lors des séances indiquées par le logo « Ciné Enfants » ou « Ciné Jeunes » (pour les moins de 14 ans).

Pour le confort de ces cinéphiles en herbe, la salle de cinéma dispose de réhausseurs. Un ou deux mercredi par mois, le Sélect organise des séances "Ciné-Goûter" (voir la sélection annuelle de films dans la plaquette du même nom) avec le soutien du Conseil général des Hauts-de-Seine : présentation du film, discussion après la séance, et goûter offert (3,50 €).

Des séances "Ciné Bout'chou" sont également programmées pour les tout-petits, dès 18 mois : initiation au cinéma et à la salle, courts-métrages et goûter adaptés.

Le Sélect propose aussi aux enseignants des séances scolaires en matinée ou l'après-midi du lundi au vendredi, pour une grande majorité des films proposés dans le programme et pour ceux projetés dans le cadre de trois dispositifs nationaux : « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » (en partenariat avec l'Éducation Nationale et le CNC). Une animatrice accueille les classes, présente le film et propose une discussion après la projection. Des concours de dessins, des séances déguisées et des animations

exceptionnelles (rencontres avec un professionnel...) sont aussi proposés aux individuels, aux établissements scolaires et aux centres de loisirs.

Le programme mensuel « Ciné Sélect » précise sur une page réservée l'âge "indicatif" des enfants auxquels les films s'adressent. Des fiches sur les films soutenus par l'AFCAE (association française des cinémas d'art et d'essai), ou des documents réalisés par les distributeurs, sont régulièrement à disposition dans le hall du cinéma.

### **Cinéma Le Sélect**

10, avenue de la Division-Leclerc

Tél. : 01 46 68 79 79

Programmes sur répondeur,

Tél. : 01 42 37 59 45

Site internet : <http://leselect-antony.free.fr>

E-mail : [leselect.antony@free.fr](mailto:leselect.antony@free.fr)

### **► Le jumelage, une ouverture sur le monde**

Antony est jumelée ou en relations suivies avec 9 villes étrangères : Collegno (Turin) en Italie, Lewisham (Londres) en Angleterre, Reinickendorf (Berlin) en Allemagne, Hammam-Lif en Tunisie, Sdérot en Israël, Lexington aux USA, Protvino en Russie, Olomouc en République Tchèque, et Eleftheroupolis en Grèce. Echanges scolaires, sportifs et linguistiques se développent de façon satisfaisante. Les écoles élémentaires et surtout les collèges et les lycées, participent régulièrement. Les activités culturelles ainsi que les milieux professionnels



sont aussi concernés. Individuellement, les antoniens peuvent participer aux courts séjours que proposent les villes jumelles, avec un hébergement dans les familles. La réciprocité est souhaitée mais non indispensable, l'annonce de ces voyages est toujours faite dans le bulletin municipal *Vivre à Antony*.

La commission extra-municipale du Jumelage d'Antony, présidée par Mme Marie-Louise MARLET, coordonne ces échanges internationaux.

**Si vous êtes intéressé par un projet précis ou par un échange avec l'une de ces villes, vous pouvez contacter le service des Relations Extérieures à l'Hôtel de Ville, Bureau 205 – tél. : 01 40 96 71 72.**

Pour les échanges avec les villes suivantes, vous pouvez aussi appeler directement :

- Gisèle GROLAUD (01 40 96 18 15)  
pour **Collegno**
- Ioannis VOULDOUKIS (01 40 96 71 65)  
pour **Eleftheroupolis**
- Claude AYME (01 42 37 95 38)  
pour **Lewisham**
- Mireille GROSJEAN (01 46 66 50 48)  
pour **Reinickendorf**
- Paul FELLOUS (01 60 11 70 57)  
pour **Sdérot**



# Renseignements pratiques

## SANTÉ



### ► Service communal d'hygiène et de santé

Ce service a toutes sortes d'attributions en matière de protection et de surveillance sanitaires (contrôle de l'habitat, de l'hygiène alimentaire, du bruit, de la pollution...). Voici ses missions particulières en milieu scolaire :

- Surveillance « bucco-dentaire » du CP au CM2 avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cette action a pour mission de sensibiliser les élèves de primaire à l'hygiène bucco-dentaire.
- Campagne « Anti-Poux » en collaboration avec les directeurs et directrices des établissements scolaires : les parents sont avertis individuellement par lettre en cas de parasitose (poux et lentes) dans la classe de leur enfant. Attraper des poux n'arrive pas qu'aux autres ... Aussi pensez à vérifier régulièrement le cuir chevelu de votre enfant. Si vous observez des lentes (œufs du pou) ou que votre enfant ressent des démangeaisons, demandez à votre pharmacien une lotion anti-poux et respectez soigneusement la notice d'utilisation. Nettoyez également tout ce qui a pu être en contact avec la tête de l'enfant : peignes, brosses, bonnets, écharpes, literie, peluches... Utilisez pour cela un lavage à 60° ou des insecticides pendant 48 heures.

N'oubliez pas que les poux sont des insectes voyageurs, vérifiez les cheveux de toute la famille et prévenez l'enseignant ou le directeur d'école.

### Service Communal d'Hygiène et de Santé

1, rue Maurice-Utrillo

(à côté de la mairie annexe Gullebaud)

Tél. : 01 46 68 78 14 - Fax : 01 46 66 14 08

E-mail : [hygiene-sante@ville-antony.fr](mailto:hygiene-sante@ville-antony.fr)

### ► Les vaccinations

Vos enfants peuvent être vaccinés par un médecin libéral, généraliste ou pédiatre. L'acte peut être accompli gratuitement en ce qui concerne les vaccinations obligatoires dans les centres P.M.I. (pour les enfants de moins de 6 ans, voir p. 31) et pour les plus grands au :

**Centre de Santé de la Croix-Rouge :**  
71, avenue Léon-Blum (R.U.A.)  
tél. : 01 46 74 13 90

Accueil des patients de tous âges en médecine générale, oto-rhino-laryngologie, gynécologie, dermatologie, soins dentaires...  
Carte vitale obligatoire (pratique du tiers payant), et attestation de C.M.U. pour les personnes bénéficiaires.

Le service communal d'Hygiène et de Santé délivre des attestations et carnets de vaccination, sur présentation du carnet de santé ou de certificats médicaux.



## Renseignements pratiques

Pour obtenir un carnet de santé, en cas de perte ou d'enfants nés à l'étranger, s'adresser directement à son centre de PMI qui se chargera de transmettre la

demande à l'Hôtel du département des Hauts-de-Seine. Carnet International de vaccination : auprès de certaines pharmacies, librairies et aux aéroports.



### QUAND SE FAIRE VACCINER ?

AGE	VACCINS	INFORMATIONS
Dès le 1 <sup>er</sup> mois	Tuberculose	La vaccination BCG précoce est réservée aux enfants vivant dans un milieu à risque. La vaccination par le BCG est obligatoire pour l'entrée en collectivité incluant la garde par une assistante maternelle. L'épreuve tuberculinique doit être pratiquée 3 à 12 mois plus tard.
A partir du 2 <sup>e</sup> mois ...	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio Hæmophilus influenzae B 3 injections à 1 mois d'intervalle  Hépatite B 2 injections à 1 mois d'intervalle, la 3e : 6 mois après la 1ere	Le vaccin polio injectable est recommandé pour les primo-vaccinations et les rappels, le vaccin polio oral réservé uniquement aux situations épidémiques.  La vaccination contre l'hépatite B peut être commencée à partir de 2 mois (sauf le cas des enfants nés de mères antigène HBs positif, chez qui elle doit être faite à la naissance).
A partir du 12 <sup>e</sup> mois ...	Rougeole, Oreillons, Rubéole         Hépatite B 3 <sup>e</sup> injection	La vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole est recommandée de façon indiscriminée pour les garçons et les filles. La vaccination contre la rougeole peut être pratiquée plus tôt, à partir de 9 mois pour les enfants vivant en collectivité, suivie d'une revaccination 6 mois plus tard en association avec les oreillons et la rubéole. En cas de menace d'épidémie dans une collectivité d'enfants, on peut vacciner tous les sujets supposés réceptifs, à partir de 9 mois. La vaccination immédiate peut être efficace si elle est faite moins de 3 jours après le contact avec un cas.  Cette 3 <sup>e</sup> injection peut être réalisée entre 9 et 12 mois après la date de la 2 <sup>e</sup> injection.
16-18 mois ...	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio, Hæmophilus influenzae B 1er rappel	Lors du 1 <sup>er</sup> rappel, on peut, si nécessaire, pratiquer en un site d'injection séparé, la vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole. Le vaccin coqueluche à germes entiers ou le vaccin acellulaire peuvent être utilisés indifféremment.



Entre 3 et 6 ans	Rougeole, Oreillons, Rubéole 2 <sup>e</sup> dose	Une seconde vaccination associant rougeole, oreillons, rubéole est recommandée pour tous les enfants.
Avant 6 ans	Tuberculose	La vaccination par le BCG est obligatoire pour l'entrée en collectivité, donc pour l'entrée à l'école maternelle ou élémentaire.
6 ans...	Diphtérie, Tétanos, Polio 2 <sup>e</sup> rappel Rougeole, Oreillons, Rubéole	La vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole est recommandée chez les enfants n'ayant pas encore été vaccinés ou n'ayant reçu qu'une dose. L'entrée à l'école élémentaire est une bonne occasion de vacciner éventuellement le même jour que le 2 <sup>e</sup> rappel diphtérie, tétanos, polio et/ou BCG.
11 - 13 ans	Diphtérie, Tétanos, Polio 3 <sup>e</sup> rappel Coqueluche	Un rappel tardif contre la coqueluche est recommandé chez tous les enfants, l'injection devant être effectuée en même temps que le 3 <sup>e</sup> rappel diphtérie, tétanos, polio avec le vaccin coquelucheux acellulaire.
11 - 13 ans	Rougeole, Oreillons, Rubéole rattrapage	Une vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole est recommandée chez les enfants n'en ayant pas bénéficié, quels que soient leurs antécédents vis-à-vis des trois maladies. Si la vaccination n'a pas été pratiquée dans l'enfance, un schéma complet en 3 injections : les 2 premières à 1 mois d'intervalle, et la 3 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> mois après la date de la deuxième injection.
	Hépatite B Épreuve tuberculinique	Les sujets aux tests tuberculiques négatifs, vérifiés par IDR (intra-dermoréaction), seront vaccinés ou revaccinés.
16-18 ans...	Diphtérie, Tétanos, Polio 4 <sup>e</sup> rappel	Rappels ultérieurs tétanos et polio tous les 10 ans. La vaccination contre la rubéole est recommandée, par exemple lors d'une visite de contraception ou pré-nuptiale.
	Rubéole pour les jeunes femmes non vaccinées	Si la sérologie prénatale est négative ou inconnue, la vaccination devra être pratiquée immédiatement après l'accouchement, avant la sortie de la maternité.
A partir de 18 ans	Tétanos, Polio, Hépatite B	Tous les 10 ans. Uniquement pour les personnes appartenant à un groupe à risque : schéma complet en 3 injections : les 2 premières à 1 mois d'intervalle, et la 3 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> mois après la date de la deuxième injection.
	Rubéole	Pour les femmes non vaccinées en âge de procréer.
A partir de 70 ans	Grippe	Tous les ans.

## Renseignements pratiques

Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation du calendrier indiqué, il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge. Un délai minimal de 4 semaines est requis entre chaque injection. Les vaccinations et leurs dates d'injection doivent être mentionnées sur un carnet de vaccination.

### ► **Aide psychologique**

#### **CONSULTATION MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS**

(dépend de l'établissement public de santé Erasme)

**81, rue Prosper-Legouté - Antony  
Pour rendez-vous : 01 55 59 05 36**

#### **Chef de Service**

**VII Intersecteur de Pédopsychiatrie :**  
Docteur Annick LE NESTOUR

#### **Médecin Responsable :**

Docteur Catherine SOZZI

Les consultants (médecins et psychologues) reçoivent sur rendez-vous les parents préoccupés des difficultés de leurs enfants (langage, sommeil, alimentation, comportement, problèmes scolaires...).

- Psychothérapie, aide psychologique, rééducation orthophonique ou psychomotrice, groupes thérapeutiques.

**Gratuité des soins**

#### **CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE**

**Les Pyrénées**

**5, parvis de la Bièvre**

**Immeuble Saturne (rez-de-jardin)**

**Antony - Tél. : 01 46 68 55 73**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.  
Prière de prendre rendez-vous au Secrétariat.

Si votre enfant éprouve des difficultés sur le plan du langage, de l'alimentation, de l'école, du comportement, etc... vous pouvez prendre contact avec cette équipe composée de :

- Psychothérapeutes, psychologues, orthophonistes, assistante-sociale, psycho-motricienne, sous la direction d'un pédopsychiatre.

Les consultations et traitements sont pris en charge à 100% directement par les organismes de Sécurité sociale (fournir une carte de S.S. valide, et une attestation d'affiliation à la S.S.).

### ► **Service de santé scolaire**

Dans chaque groupe scolaire (maternelle, élémentaire, collège, lycée et lycée professionnel) les infirmières et les secrétaires assurent le travail médico-scolaire en équipe avec le médecin scolaire. Vous pouvez les rencontrer par l'intermédiaire du directeur du groupe scolaire.



## SOLIDARITÉ



### ► **Allocations familiales et assistance sociale**

Plusieurs administrations remplissent ces missions à Antony :

#### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 0 820 25 92 10

Agence d'Antony

2, rue de la Renaissance

Prestations familiales : accueil du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Adresse postale :

92 847 Rueil-Malmaison cedex

#### PERMANENCE D'ACTION SOCIALE

(travailleurs sociaux)

6, square des Corblères

Tél. 01 46 74 15 00

- Permanence de l'action sociale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

- Permanence administrative (prestations familiales) : le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sauf juillet et août).

#### CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

83, rue Prosper-Legouté

Tél. : 01.56.45.14.40

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et jeudi : permanence téléphonique de 12h30 à 13h30.

Le service social polyvalent de secteur est organisé par la direction de la vie sociale du département des Hauts-de-Seine.

15 travailleurs sociaux y travaillent en collaboration avec les associations, services publics ou privés... Ils reçoivent sur rendez-vous téléphonique, ou vous rencontrent à votre domicile. À l'écoute de vos préoccupations ou difficultés, ils recherchent avec vous les possibilités de les résoudre.

#### AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

214, rue de Bone - Tél. : 01 55 59 44 00

#### SÉCURITÉ SOCIALE C.P.A.M. 92

En cas de maladie, invalidité, accident de travail, décès, veuvage, maternité, vous pouvez prendre contact avec une assistante sociale spécialisée.

Sur rendez-vous au 01 40 83 87 23

l'assistante sociale vous recevra au 6, rue des Champs.

- 
- Une assistante sociale de l'éducation nationale peut être consultée dans les collèges et lycées d'Antony, sur R.V.

### ► **Médiation familiale**



La médiation familiale peut intervenir à tout moment lors d'une situation conflictuelle, avant, pendant ou après toute procédure judiciaire, afin de restaurer des liens entre les différents membres de la famille. En général, il s'agit d'une démarche volontaire mais la médiation familiale peut également être ordonnée, avec l'accord des parties, par le juge aux Affaires Familiales (loi du 8 février 1995).

## Renseignements pratiques

En cas de rupture du dialogue entre parents, entre parents et enfants majeurs, entre grand-parents et parents, entre grand-parents et petits enfants, entre les membres d'une famille recomposée.

**Permanence à Antony** : association *Dinamic*, les 2e et 4e mardi de chaque mois de 16 h à 18 h, place Auguste-Mounié, sur rendez-vous au 01 46 01 99 19.

### ► Bourse communale

Le C.C.A.S. attribue une bourse communale à des élèves d'Antony scolarisés dans un établissement du second degré (collège et lycée) dont les familles se trouvent dans une situation particulièrement difficile afin d'aider au paiement des frais de cantine.

#### Conditions :

- être demi-pensionnaire
- avoir un quotient familial entre la tranche 1 à 4 inclus

Un formulaire est à la disposition des intéressés, à partir du 2 septembre, au C.C.A.S. et dans les mairies annexes. Suivant le quotient familial, il est attribué une bourse, pour l'année scolaire, à la condition expresse qu'une éventuelle bourse nationale, ou le fonds social de l'établissement ne couvre pas la totalité des frais de cantine.

#### CCAS :

rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville  
Tél. : 01 40 96 73 38

### ► Carte Famille

Grâce à la «carte famille», la Mairie rembourse aux familles **une somme de 305 €** pendant deux ans, à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant ou plus, afin de faciliter leur accès aux garderies et loisirs municipaux.

#### Conditions :

- Avoir un 3<sup>e</sup> enfant ou plus (justificatif : livret de famille).
- Résider à Antony (justificatif de domicile).
- La demande pour la 1<sup>ère</sup> année devra être déposée en une seule fois avant le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant et le renouvellement avant ses

deux ans.

- Le CCAS rembourse globalement la famille sur présentation des reçus (prestations déjà acquittées), lorsque la somme de 305 € est atteinte.
- Prestations remboursables : ateliers du Centre culturel d'animation et de la Maison des Arts, études sportives municipales, piscines L. Terray et Iris, Bibliothèque, Cinéma, Conservatoire, Théâtre, haltes-jeux municipales, garderies scolaires, dépenses de transport, cantines scolaires et du CML, garde d'enfant, assistante maternelle Aged, séjour linguistique, colonies, classes de découvertes et centres de loisirs.

Renseignements et dossier auprès du  
CCAS - Tél. : 01 40 96 73 38





## ► La carte de quotient familial

L'établissement du quotient familial est indispensable pour bénéficier d'une **facturation en fonction des ressources du foyer**. Toutefois, toute personne qui ne souhaite pas faire calculer son quotient, soit parce qu'elle estime *a priori* ne pas être susceptible de bénéficier de tarifs préférentiels, soit parce qu'elle ne souhaite pas fournir les pièces justificatives, se voit attribuer le quotient maximum (quotient 7).

Le quotient familial est appliqué pour les restaurants scolaires, garderies maternelles, classes de découverte, séjours...

**A faire établir ou à renouveler chaque année, la carte du quotient familial est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.**

- Si vous êtes en possession d'une carte de quotient (valable jusqu'au 31 décembre 2008), **vous devez effectuer les démarches entre le 15 octobre et le 31 décembre 2008 pour obtenir la carte 2009, valable à compter du 1/01/09.**
- Si vous n'avez pas de carte de quotient familial parce que votre enfant ne fréquentait pas une école publique d'Antony : **à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008** et dans les plus brefs délais, vous devez demander la carte de quotient 2008, valable dès la date d'établissement.

**ATTENTION ! Les usagers qui ne feront pas établir leur carte de quotient familial dans ce délai ne pourront pas bénéficier des tarifs préférentiels et paieront le tarif plein, quelle que soit leur situation.**

## Comment l'obtenir ?

1) **Par correspondance** en retournant au service de la Régie Centrale la fiche de renseignements qui vous est transmise au début de l'année scolaire, et les pièces suivantes (documents à fournir en photocopie) :

- Livret de famille ou extrait de naissance
- Justificatif des allocations familiales faisant apparaître le montant versé ou relevé de compte bancaire
- Avis d'imposition ou de non imposition 2007 recto-verso
- Justificatif de domicile : quittance de loyer ou E.D.F.

2) **Sur place à la Régie Centrale** de l'Hôtel de Ville ou dans une mairie annexe, muni des pièces énoncées ci-dessus.

Après examen du dossier, la carte de quotient familial mentionnant le chiffre du quotient correspondant à vos ressources vous sera adressée.

**Le nouveau quotient sera applicable le mois suivant votre demande.**

**Le QF déjà calculé par la Mairie peut être modifié en cours d'année, dans les cas suivants :**

- **Hébergement** : il faut impérativement une déclaration d'hébergement. Cet imprimé est à remplir par la personne qui héberge et l'hébergé au service des Affaires scolaires ou en mairie annexe.
- **Parents isolés** :
  - Jugement de divorce ou de séparation ou bien toute autre pièce justificative de la procédure en cours.

## Renseignements pratiques

- Attestation sur l'honneur du parent isolé qui certifie ne pas vivre en union maritale.
- **Congé parental** :
  - Attestation de paiement de la C.A.F.
  - Attestation de l'employeur avec les dates de début et de fin de congé.
- **Longue maladie** : dernier relevé d'indemnisation de la sécurité sociale.
- **Chômage** : dernier relevé d'indemnisation des ASSEDIC, avec la notification. Dans ce cas, un quotient familial provisoire de trois mois sera établi, qui pourra être renouvelé en fonction de l'évolution de la situation professionnelle.
- **Pension** : justificatif de pension alimentaire.
- **Etudiants** : carte d'étudiant et justificatif de bourse.

Aucun dossier ne sera traité en l'absence de l'une de ces pièces.

### Paiement

- Si vous souhaitez payer par prélèvement automatique, vous devez joindre :
  - Un relevé d'identité bancaire (RIB)
  - L'autorisation de prélèvement automatique.
- La Ville a également mis en place la possibilité de payer par Internet, via le site : [www.ville-antony.fr](http://www.ville-antony.fr)
- En cas de divorce ou de séparation ayant fait l'objet d'une décision de justice, les factures sont adressées à la personne chez qui l'enfant possède sa résidence principale.

### Comment calculer votre quotient familial ?

#### 1) Calcul des ressources moyennes mensuelles du foyer :

Votre quotient est calculé d'après le total des ressources nettes imposables (salaire, primes, indemnités, pensions alimentaires s'il y a lieu), des allocations familiales, des revenus de capitaux mobiliers et des revenus fonciers.

#### 2) Déduction du loyer forfaitaire selon le nombre de pièces de votre logement, soit :

**F1** : 194 €, **F2** : 246 €, **F3** : 290 €,  
**F4** : 324 €, **F5** : 364 €

#### 3) Le quotient familial s'obtient en divisant le total ainsi obtenu par le nombre de parts, soit :

- 1 part par personne au foyer
- 1 part supplémentaire par famille monoparentale
- 1 part supplémentaire par enfant handicapé titulaire d'une carte d'invalidité à 80%

Quotient	Tranche
0 à 228	1
228 à 323	2
323 à 432	3
432 à 597	4
597 à 767	5
767 à 963	6
+ 963	7



**Exemple de calcul** de quotient familial pour une famille de 2 enfants (soit 4 parts), habitant un logement de 4 pièces, et dont les père et mère travaillent et perçoivent les revenus annuels nets imposables suivants :

**Revenus annuels**

Père	17 000 €
Mère	15 000 €
Allocations familiales mensuelles	120,32 €

- Ressources moyennes du père : 1416,66 €
- Ressources moyennes de la mère : 1250 €
- Allocations familiales mensuelles : 120,32 €
- Soit un total de ressources : 2786,98 €
- Déduction du loyer forfaitaire : 324 €
- Total : 2462,98 €

**Quotient** : 2462,98 € / 4 parts = 615,75  
Soit la tranche de **quotient 5**.



**Règle centrale**  
R.D.C. de l'hôtel de Ville  
Tél. : 01 40 96 71 36 / 73 32 / 73 27

**TARIFS 2008**

**Ecole municipale des sports**

Ecole municipale des sports	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant
1 <sup>er</sup> sport	46 €	41 €	37 €
2 <sup>e</sup> sport	Tarif unique : 29 €		
stage sport-vacances forfait journalier	enfant antonien : 19,50 € enfant hors commune : 23,50 €		



## Renseignements pratiques

### Centre de loisirs (hors restauration, facturée par Avenance)

- **Les forfaits** (fréquentation régulière)

Mercredis	Montant
janvier (4)	22,80 €
février (3)	17,10 €
mars (3)	17,10 €
avril (3)	17,10 €
mai (4)	22,80 €
juin-juillet (5)	28,50 €
septembre (4)	22,80 €
octobre (4)	22,80 €
novembre (3)	17,10 €
décembre (3)	17,10 €

Vacances	Montant
Hiver (10 j)	57 €
Printemps (9 j)	51,30 €
Juillet (20 j)	114 €
Août (20 j)	114 €
Toussaint (8 j)	45,60 €
Noël (8 j)	45,60 €

- **Le tarif journalier** : 7,25 €  
(venue occasionnelle).

**Réduction** : - 20 % pour les familles de trois enfants,  
- 30 % pour les familles de quatre enfants et plus.

**Le repas à thème** : 4,40 €



- **Garderie du soir** : en élémentaire, mercredi et vacances scolaires de 18h à 19h

1 à 3 présences/mois	2,60 € (par jour)
4 à 8 présences/mois	9,61 € (forfait)
+ de 9 présences/mois	19,96 € (forfait)



## Maison du Mont-Blanc, Nouveau Souffle et 1.2.3. Malins

### • Activités d'été (\*)

Quotient Familial	Participation 1 mois		Participation 10 jours	
	Activités seules	Activités + séjour / tente	Activités seules	Activités + séjour / tente
1	36,25 €	54,40 €	18,25 €	27,15 €
2	45,40 €	67,80 €	22,60 €	33,95 €
3	54,40 €	81,45 €	27,40 €	40,85 €
4	63,30 €	94,60 €	31,70 €	47,35 €
5	71,30 €	108,30 €	36,20 €	54,20 €
6	81,45 €	121,95 €	40,50 €	60,90 €
7	90,20 €	134,75 €	45,40 €	67,80 €

### • Accompagnement scolaire : Tarifs mensuels (\*)

Quotient Familial	1.2.3. Malins Nouveau Souffle	Maison du Mont-Blanc
1	7,30 €	9,15 €
2	8,65 €	10,90 €
3	11,15 €	13,85 €
4	13,50 €	16,85 €
5	20,70 €	23,35 €
6	21,10 €	26,35 €
7	26,70 €	33,40 €



(\*) Réduction :  
 - 10 % pour le 2<sup>e</sup> enfant  
 - 20 % pour le 3<sup>e</sup> enfant et plus

## Restaurants scolaires, garderies maternelles

Quotient Familial 2007	Restaurant scolaires Tarifs applicables du 01/01/2008 au 31/12/2008		Garderies maternelles (*) Tarifs applicables du 01/01/2008 au 31/12/2008	
	Elémentaire	Maternelle	1/2 Forfait mensuel 3 à 8 présences/mois	Forfait mensuel Plus de 9 présences/mois
1 - 0 à 228 €	0,85 €	0,70 €	3,30 €	6,27 €
2 - 228 à 323 €	1,75 €	1,50 €	4,35 €	7,82 €
3 - 323 à 432 €	2,20 €	1,91 €	4,88 €	8,87 €
4 - 432 à 597 €	2,90 €	2,61 €	7,48 €	13,93 €
5 - 597 à 767 €	3,28 €	3 €	8,01 €	16,18 €
6 - 767 à 963 €	3,73 €	3,43 €	9,06 €	18,11 €
7 - + 963 €	4,43 €	4,21 €	10,95 €	20,37 €

(\*) Tarif exceptionnel : 1,73 € à l'unité (limité à 2 présences dans le mois)



## Garderies élémentaires, études dirigées

Tarifs applicables du 01/01/2008 au 31/12/2008	Garderie élémentaire <b>Matin</b>	Etudes dirigées	Etudes dirigées (E.M.S.)*	Garderie élémentaire <b>Soir</b>
<b>Exceptionnelle</b> de 1 à 2 présences dans le mois	2,60 €/présence	5,20 €/présence		2,60 €/présence
<b>Demi-forfait mensuel</b> de 3 à 8 présences dans le mois	9,61 €	11,20 €	8,84 €	9,61 €
<b>Forfait mensuel</b> plus de 9 présences dans le mois	19,96 €	22,38 €	17,71 €	19,96 €

\*Ecole Municipale des Sports

Les tarifs de ces activités pourront être augmentés au 1<sup>er</sup> janvier 2009